République française
Département du Bas-Rhin

scoters
syndicat
mixte

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 DÉCEMBRE 2019 À 14H30

Centre administratif de l'Eurométropole
Salon Carré
Convocation du 5 décembre 2019

Membres en exercices :	30 titulaires 30 suppléants	Membres présents :	15 titulaires 8 suppléants

Délibération n°348 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 octobre 2019

Le procès-verbal du comité syndical du 24 octobre 2019 a été adressé à tous les membres le 29 octobre 2019. Il est soumis à l'approbation.

Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 24 octobre 2019.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 18 DEC. 2019
La publication le 18 DEC. 2019
Strasbourg, le 18 DEC. 2019

Le Président
Robert HERRMANN

PREFECTURE
DU BAS-RHIN
19 DEC. 2019
DCL - Bureau
du Contrôle de Légalité